

Commune de SAINT-PIERRE-LA-COUR
Séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 5 juillet 2022, se sont réunis à la salle Saint Charles en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAILLARD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18.

PRÉSENTS : M. Michel PAILLARD, Mme Sophie CHAUVIGNE, M. Pierre FERANDIN, Mmes Virginie LEGROUX, Martine CHEVALIER, M. Andony DE SOJANAR, Mme Monique LEBOSSÉ, MM. Hubert LANDAIS, Jean CHAUVIN, Pascal LOCHARD, Mmes Sylvia BEAUDUCÉL, Marjorie GOUPIL.

EXCUSÉS : MM. Alexis SAUVAGE, Patrice BRUNEAU, Rodolphe BOUVIER, Mme Betty PIAU, MM. Arnaud BERGERE, Jean-Yves LOCHIN,

Secrétaire : M. Andony DE SOJANAR

Procuration : M. Jean CHAUVIN donne procuration à Mme Sophie CHAUVIGNÉ, M. Rodolphe BOUVIER donne procuration à M. Pierre FÉRANDIN, M. Arnaud BERGERE donne pouvoir à M. Hubert LANDAIS.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022 est adopté par les membres présents.

1) Convention d'occupation des salles avec le collège Notre Dame

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les équipements sportifs communaux sont mis à la disposition du Conseil Départemental de la Mayenne pour la pratique sportive des collégiens.

À ce titre, une nouvelle convention a été établie par délibération du 13 juin 2022 par la commission permanente du département. Celle-ci a pour unique objet d'éviter la signature d'avenants annuels pour sa mise à jour. Elle annule et remplace alors toute convention antérieure entre les parties sur le même objet.

Cette convention entre en vigueur à compter de l'année scolaire 2022/2023 pour une durée initiale de cinq ans.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les dix articles de cette mise à disposition sur : l'objet de la convention, l'engagement de la collectivité propriétaire, les modalités de mise à disposition, l'engagement du conseil départemental, l'engagement du collège, la modalité de règlement de la participation, les dispositions relatives à la sécurité, la durée de la convention, la modalité de résiliation et des avenants.

- d'approuver cette convention type ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER à l'unanimité la nouvelle convention pour la mise à disposition d'installations sportives municipales.

2) Réduction des Attributions de compensation

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des attributions de compensation (AC), s'est réunie le 19 mai 2022, pour évoquer le projet de révision libre du montant des AC.

Son rapport, adopté à l'unanimité, est lié au choix d'un mode dérogatoire de révision libre du montant des attributions de compensation, dans le sens d'une minoration de 5 % pour l'ensemble des communes de Laval Agglomération. Cette minoration s'inscrit dans le cadre du nouveau Pacte financier et fiscal, lequel prévoit une procédure rénovée de versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Il appartient désormais à chaque commune membre de Laval Agglomération de délibérer et d'approuver le rapport de CLECT du 19 mai 2022.

Pour ce faire, chaque Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter du 1^{er} juillet 2022, soit jusqu'au 30 septembre 2022, pour adopter ce rapport à la majorité simple.

Le montant de l'AC de la commune de Saint-Pierre-la-Cour au 1^{er} janvier 2022 était de 831 127 €.

Le montant de la minoration de 5% dans le cadre du Pacte de solidarité avec la commune Saint-Pierre-la-Cour est de - 41 744 €.

Après minoration, le montant des AC de Saint-Pierre-la-Cour sera ainsi de 789 383 €.

Une fois le rapport adopté par l'ensemble des communes membres, les AC définitives seront votées par le Conseil Communautaire de Laval Agglomération.

Il vous est alors proposé d'approuver le rapport de CLECT en date du 19 mai 2022 annexé à la présente délibération, lequel détermine le montant d'attribution de compensation de notre commune pour 2022.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal que :

-Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie à la Communauté d'Agglomération de Laval le 19 mai 2022, prévoyant une minoration libre de 5 % de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Pierre-la-Cour dans le cadre d'un pacte financier et fiscal, soit adopté.

-Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer tout document à cet effet.

-Monsieur le Maire soit chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER à l'unanimité le rapport de la CLECT, que Monsieur le Maire soit autorisé au signer tout document en lien et qu'il soit chargé de son exécution.

3) Demande de subvention de l'Association de basket

Monsieur Pierre FERANDIN, adjoint aux finances, présente la demande de subvention d'un montant de 400 euros au profit du fonctionnement initial de l'Association « Saint-Pierre-La-Cour Basket ».

L'association a besoin de s'équiper de divers matériels (ballons, chasubles, sifflets...) pour débiter la saison.

Il est précisé que la somme de 400 € sera prélevée sur les crédits de l'article 65748 « Subventions de fonctionnement ».

Le versement de cette dernière sera conditionné à la délivrance d'une attestation validant son inscription auprès de la Préfecture (SIRET).

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- donner son accord pour le versement d'une subvention de 400 € à l'association « Saint-Pierre-La-Cour Basket ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER à l'unanimité l'attribution de la subvention proposée ci-dessus.

4) Régularisation titre de recettes avec la municipalité de Port-Brillet

Délibération qui annule et remplace la délibération 2022-03-22 (montant-erroné)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Considérant que l'annulation d'un titre de recette requiert l'approbation du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire exposé au Conseil Municipal que la commune de Saint-Pierre-La-Cour renonce au recouvrement du titre de recette émis sur l'exercice 2021 pour un montant de 948.06 € concernant la participation aux frais de scolarité par la commune de Port-Brillet.

Il est proposé au Conseil Municipal,

-D'accepte de renoncer au recouvrement du titre de recette émis en 2021 pour un montant de 948.06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER à l'unanimité la proposition ci-dessus.

5) Parking rue du Moulin

Il est présenté au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au parking Rue du Moulin.

Il est précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
9 000,00 €	2 250,00 €	450,00 €	7 200,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme à la suite des dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

<u>Application du régime dérogatoire :</u>		
A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	7 200.00€	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER à l'unanimité l'estimation sommaire du projet.

6) Bâtiment multi-services Hippodrome des Tilleuls

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un permis de construire (PC n° 53 247 21K1024) a été délivré le 5 octobre 2021 à la municipalité afin que soit érigé un bâtiment multi-services d'une superficie de 43 m2 sur l'hippodrome des Tilleuls.

Monsieur le Maire propose de déléguer à la Société des Courses de Saint-Pierre-la-Cour (Siret n° 786 275 727 00018), la réalisation de cette construction au nom et pour le compte de la municipalité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer toute convention à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER avec 12 voix pour et 2 abstentions de la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS :

Décisions du Maire :

« prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

2022.06.11 : Acquisition d'une tondeuse pour les services techniques de l'entreprise BREILLON BERTRON de Saint-Berthevin pour un montant de 44 500 € HT soit 53 400 € TTC.

2022.07.12 : Acquisition de mobilier et jeux pour l'espace jeunesse situé à la salle des Meuniers fournis par l'entreprise France JEUX LOISIRS de Vitré pour un montant de 7 085 € HT soit 8 502 € TTC.

2022.07.13 : Acquisition du bâtiment multi-services de l'hippodrome des Tilleuls de Saint-Pierre-la-Cour à la SOCIÉTÉ DES COURSES pour un montant de 49 000 € HT soit 58 800 € TTC.

Droit de préemption urbain :

BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	NOTAIRES
HABITATION	AO 206	26 rue d'Anjou	Me de GIGOU
HABITATION	AO 223	5 bis rue du Croissant	Me GUILLERON
HABITATION	AO 183	2 chemin des Halles	Me GUILLERON
TERRAIN	AI 213	13 bis chemin de la Noé Baudron	Me GENNOT CAILLE
TERRAIN	AI 214	13 ter chemin de la Noé Baudron	Me GENNOT CAILLE
HABITATION	AO 285	28 rue de Bretagne	Me GUILLERON
HABITATION	AL 186	17 chemin de la Feuillée	Me GUILLERON
HABITATION	AL144, 145, 146	7 chemin de la Reveurie	Me OUAIRY
TERRAIN	AN 254	13 rue des Gravelles	Me GUILLERON

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des renonciations sur les biens ci-dessus.

PRESENTATION ET DISCUSSION SUR LES REFLEXIONS EN COURS DES COMMISSIONS :

Enfance-jeunesse

Ensemble scolaire Jules FERRY :

Restitution Audit

Dossier de Consultation des Entreprises

En Bureau Municipal, nous avons convenu qu'un Assistant à Maitrise d'Œuvre est nécessaire pour le suivi dans sa globalité du chantier « Jules Ferry ».

Au regard des différents audits restitués, une démarche est à engager dès maintenant.

Faute de technicité et de soutien administratif, le dossier était en souffrance.

Nous avons déjà perdu beaucoup de temps. L'arrivée de Madame LEFRANCOIS va nous permettre d'engager concrètement des actions.

Monsieur Le Maire a déjà formalisé le dossier Jules Ferry comme une priorité des actions à mener auprès de Madame LEFRANCOIS

Un D.C.E (**Dossier de Consultation des Entreprises**) est rédigé pour lancer la consultation. Il appartient désormais de le relire et de le valider les aspects administratifs et techniques pour ensuite déposer l'appel d'offre sur une plateforme de marchés publics.

Il doit être **déposé avant la fin juillet** pour un **rendu d'offres pour fin septembre**.

A **fin septembre** un jury sera constitué pour **l'analyse des plis** retenus.

Notre DGS et Responsable Technique seront d'office membres du jury d'analyses

2 critères majeurs ont été inscrits dans la consultation :

- L'aspect technique pour 70%
- L'aspect financier pour 30%

L'objectif est de retenir une AMO, marqueur important et nécessaire dans le démarrage du projet.

Fin octobre nous passerons sur une phase de rédaction d'environ 6 mois pour « consultation architecte »

Nous sommes sur un site scolaire et chacune des périodes de congés devra être optimisée.

Dès que les locataires auront pris possession de leur nouveau logement, un signal fort pourra être lancé.

La « **première pierre** » étant la **déconstruction** du lot central constitué de **logements**

Le **début des travaux** doit pouvoir être engagé **dernier trimestre 2023**.

Petite enfance :

Les itinérances du RAM

Prendent congés pour la période estivale !

Pré-réervations pour la rentrée :

Salle du pôle enfance, accueil périscolaire :

- *Mardis 13,20,27 septembre de 9h à 11h30*
- *Mardis 04,11,18 octobre de 9h à 11h30*
- *Mardi 22,29 novembre de 9h à 11h30*
- *6, 13 décembre de 9h à 11h30*

Salle Saint Charles :

- *Mardi 08 septembre de 9h30 à 11h30*

Enfance 3/11 ans :

Ouverture du pôle enfance

A partir du lundi 11 juillet.

Ouverture en août maintenant confirmée pour les années à venir.

Programme

Animations, sorties et camps sur le site de la commune.

Jeunesse 12/17 ans :

Zoom sur :

17 juin : Organisation Portes Ouvertes pour les Jeunes Pierrot-Courtois pour le lancement de l'espace.

Programme

Animations, sorties et camps sur le site de la commune.

Activités uniquement réservées aux Pierrots-Courtois.

Première année d'ouverture, le service prendra ses repères pour une évolution.

En accueillant uniquement les pierrots courtois, nos capacités d'accueil sont déjà atteintes !

Le nécessaire est fait pour éviter une liste d'attente déjà longue sur certaines activités !

Dispositif « Argent de poche » :

SEMAINE 27

4 jeunes

Mise à disposition Ecole Notre Dame

SEMAINE 28

4 jeunes

Mise à disposition ALSH

SEMAINE 29

3 jeunes

Mise à disposition Services Techniques

SEMAINE 32

3 jeunes

Mise à disposition Services Techniques

SEMAINE 34

3 jeunes

Mise à disposition Ecole maternelle Jules Ferry

Vie scolaire :

Jules Ferry :

Maternelle :

Monsieur Romuald KERDRANVAT quitte l'école maternelle.

Il quitte Jules Ferry pour une opportunité professionnelle à l'INSPÉ de Laval.

Il quitte Saint Pierre La Cour après 19 ans de direction ; il sera remplacé par Madame Alice MARROT.

Élémentaire :

Madame Justine BARBEREAU quitte l'école élémentaire pour rejoindre l'Ille et Vilaine

Madame Eline TROTTIER prendra la direction de l'école élémentaire.

Elle aura également en charge la classe de CE1.

Ecole Notre Dame :

Madame Estelle GOHIER, Directrice de l'école privée Notre-Dame à Saint-Pierre-La-Cour, assurera en complément la direction de l'école privée Saint-Joseph à Loiron-Ruillé à compter du 1er septembre 2022.

Inspection Académique :

Madame Armelle CHALAYE IEN Mayenne sud-ouest au service des écoles publiques de la circonscription de Mayenne sud-ouest depuis 3 années laisse la place à Madame Delphine TONNOIR en tant qu'Inspectrice de l'Éducation Nationale sur notre territoire à compter de la rentrée de septembre 2022.

Infrastructures, équipements, espaces verts

Madame Virginie LEGROUX, adjointe, présente le point de sa dernière réunion de commission :

Nous avons évoqué avec certains d'entre vous l'avenir du terrain Panier (900m²).

Il va falloir se positionner sur le projet à retenir, maisons ou collectif ?

Petit lotissement : 3/4 terrains sur le même principe qu'au Ruisseau Graffin, le projet est porté par la commune.

Un collectif réalisé par Mayenne Habitat dont le nombre de logements sera à définir sachant que si nous voulons un ascenseur il faut 14 logements minimum hors rdc.

Au rdc nous devons aussi choisir d'avoir des cellules commerciales ou des logements, si nous choisissons des cellules commerciales la commune devra les racheter et trouver une destination (commerçants, professions médicales ou paramédicales ...) La surface disponible est d'environ 90/100 m².

Mayenne Habitat nous paye 6000 € HT par logement, le terrain doit être libéré et viabilisé par la commune.

Aussi vous trouverez ci-joint une étude de faisabilité pour imaginer ce que cela pourrait donner en termes de volume nécessaire en fonction du choix retenu.

Le visuel d'une réalisation de Mayenne Habitat a été transmis dans le dossier sous-mains.

Réunion mixte FIVAMACO

Présentation ci-dessous des différents points vus à la réunion du 11 juin 2022

1> Terrain de foot annexe

Le projet 145 k HT estimation

Refaire le terrain (70 k)

Changement des buts à 11 et pare ballons derrière les buts à 11 et derrière les buts à 8 côté école (42)

Mise en place arrosage automatique (33 k)

Calendrier d'avril à septembre 2023

Un courrier du président du club de foot a été reçu pour garantir l'utilisation du terrain pour de la compétition chaque week-end en plus des entrainements de la semaine.

Avis favorable de la commission

Le projet sera mis à l'ordre du jour du CM de septembre pour décision.

Un travail de consultation/négociation va être réalisé.

2> Boulodrome et bâtiment annexe

Le bâtiment annexe sera réalisé par une maîtrise d'œuvre interne (économie des honoraires d'architecte). Virginie assurera la conduite technique du projet.

Couverture des terrains. Les premières esquisses correspondent aux attentes. Juste mettre des panneaux pleins sur les côtés. Des éléments plus précis sont en attente de réception de la part des architectes. Une présentation du PC sera faite au CM de septembre.

3> Les clefs solidaires

Demande de l'association d'un soutien renforcé pour maintenir l'événement du 17 septembre. En plus des 1 000 euros déjà prévus, la commission est favorable pour remettre 1000 euros au bénéfice de l'association "toute pas à ma vie" contre le harcèlement scolaire si le défi

communal Tout St Pierre court ! est tenu. Ça mettra en avant cette association et nous ça donne un intérêt en plus pour le défi.

C'est l'association qui a été choisie par les clefs solidaires pour l'événement sur notre commune.

Ok aussi pour qu'un stand soit installé lors de la Faites du sport pour vendre les places du concert.

Patrice refait le point avec eux.

4> Info

Le 27 août l'association hand pays de Loiron organisera un évènement handball

Après-midi matchs et initiations pour les enfants

19h match de gala Rezé contre Saint Malo (niveau national 1)

Entrée gratuite

Ça sera un très bon apéritif avant le menu de la Faites du sport deux semaines après !

Finances, vie associative et manifestations communales

Caravane du sport :

Il est rappelé aux conseillers municipaux que la Caravane du sport fait une halte sur la commune le vendredi 15 juillet 2022. Évènement organisé par le Comité Départemental de la Mayenne.

Passage en revues du programme et des différentes communications sur l'évènement.

Faites du Sport :

Réunion sur la préparation de cette seconde édition avec dans un premier temps une présentation collective du programme, un premier atelier sur le défi « Tout Saint Pierre Court ! » et « Tout Saint Pierre Marche ! », un second atelier sur la braderie, la décoration, la course de draisennes et la communication autour de ce week-end, un troisième atelier sur la partie logistique et matériels ainsi que la buvette et la restauration. Un temps d'échange collectif sur les différents ateliers puis un bilan de réunion en abordant également les suites à donner (présentation du programme détaillé dans le dossier sous-mains).

Stratégie, urbanisme, territoire, bâtiment, vie économique et communication

Monsieur le Maire présente les différents qui pourront être abordés à l'occasion du second magazine - SPLC le Mag :

Le droit à l'image :

Information : le droit à l'image permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de l'image d'une personne.

La ligne éditoriale du SPLC le Mag :

Comme défini dans la stratégie de communication de la Ville, le magazine est avant tout tournée vers les habitants pour leur apporter :

- des informations sur les dossiers/actions en cours, les événements à venir ;
- des informations pratiques ;
- mettre en avant des habitants, des entreprises, des associations, des initiatives locales ;
- relayer des informations de partenaires

en prenant en compte la fréquence de la parution, la couverture ainsi que les illustrations puis le rubriquage.

Culture et solidarités

Festival « Les Nuits de la Mayenne » :

Une convention de partenariat entre L'Association Mayenne Culture de Laval et la Commune dans le cadre du festival concernant la réalisation d'une représentation le 9 août 2022 à l'Hippodrome des Tilleuls à Saint Pierre La Cour. Vu sur le rétroplanning des Nuits de la Mayenne, besoin en bénévoles pré et post.

Organisation d'une dictée :

Projet d'organiser une dictée, détail fourni dans le dossier sous mains concernant le principe de base, les inscriptions, les catégories, la préparation matérielle, le système de correction et notation, les récompenses ainsi que le plan de communication.

Une mémoire à partager :

Monsieur le Maire mentionne l'édito du livre transmis aux adhérents de UNC qui ont participé à la guerre d'Algérie

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire n'a pas reçu de questions particulières et n'a pas eu à s'exprimer sur un sujet précis.

Les articles de presse concernant la commune ont été transmis aux conseillers municipaux.

Agenda :

Réception des agents et des élus le 13 septembre 2022 à 18h00

Prochain conseil municipal le 13 septembre 2022 à 19h45

Bureau municipal hebdomadaire le 22 juillet, 29 juillet, 19 août, 9 septembre à 13h30

Bureau municipal mensuel le 29 août 2022 à 19h00

La séance est levée à 23 heures 15